

Informations de base	
<p><b>2021/3007(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): normes techniques de réglementation précisant les conditions régissant la consolidation dans les cas visés à l'article 18, paragraphes 3 à 6, et à l'article 18, paragraphe 8</p> <p>Complétant <a href="#">2011/0202(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ECON</span> Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
03/12/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)08597</a>	
03/12/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3.0 mois		
15/12/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
11/03/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2021/3007(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Nature de la procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2011/0202(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/9/07867

Portail de documentation			
<b>Commission Européenne</b>			

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)08597	03/12/2021	